

Règlement de la Corrida de Cormontreuil 2025

Modifié le 13/11/2025



1. ORGANISATION :

Le DAC Reims Athlétisme, organise conjointement avec la Mairie de Cormontreuil une course pédestre dénommée : « **LA CORRIDA DE CORMONTREUIL** », le **22 novembre 2025**.

Cette course est disputée en nocturne. Elle est partiellement solidaire, une partie des inscriptions (**1€**) étant reversée au **Téléthon**.

2. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne sur la [plateforme Njuko](#).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;

- **D'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit **apparaître**, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

- **L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale** renseignent conjointement un **questionnaire relatif à son état de santé**. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire

donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- **D'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- **D'une attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA via sa **plateforme dédiée** : <https://pps.athle.fr/> dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

« Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation».

4. EPREUVES :

Course 1 :

19h 00 pour les U12 nés en **2016-2015**, course sur route de **1.5** km maxi. Sans classement ni chronométrage.

Course 2 :

19h15 pour les U14 nés **2014-2013** et **U16** nés en **2012-2011**, course sur route de **2.4** km maxi.

Course 3 :

19h45 pour les Cadets à Masters **nés en 2010 et avant**. Course sur route de 8 km environ. Epreuve ouverte à toutes et à tous (licenciés ou non.), y compris les catégories handisport (fauteuils roulants).

Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs du parcours suivant les conditions météorologiques, possibilité d'épisodes hivernaux (neige, froid).

Départ à quelques mètres de la mairie de CORMONTREUIL, direction TAISSY.

Le circuit sera fermé à la circulation 1/2h avant le départ et rouvrira à l'arrivée du dernier participant.

5. DROITS D'ENGAGEMENT :

Droits d'engagement : **incluant l'euro reversé au téléthon.**

- Course 1 : 5 €
- Course 2 : 5 €
- Course 3 : 12 € jusqu'au **21/11/2025**, Puis **15€** le jour J.

Possibilité d'inscription sur place dans la limite du nombre de dossards disponibles **fixé à 1200** pour la course 3.

5. RETRAIT DU DOSSARD :

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur. Retrait des dossards au Gymnase de la Paix, place Marcel BOUCHER, le jour de course à partir de 16 h, et au plus tard 15 minutes avant le départ.

6. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Les récompenses seront remises au gymnase de la Paix. Sur les 3 distances, un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi et sera affiché. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents. Les meilleur(e)s de chaque course sont récompensés. Les classements sont publiés sur le site de l'organisateur sous 48 heures.

7. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE :

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou annuler les courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours. En cas de conditions sanitaires trop défavorables (Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler les courses.

En cas d'annulation de la manifestation par arrêté préfectoral seul un remboursement partiel de l'inscription sera fait.

8. POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT :

L'épreuve est chronométrée. Des contrôleurs vérifieront la régularité de la compétition et pourront exclure les coureurs qui ne suivraient pas les instructions des signaleurs.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement à l'arrivée.

9. DROITS A L'IMAGE :

En participant à cette manifestation, vous acceptez irrévocablement la captation photographique ou vidéographique de votre image. Ces images pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit, par votre inscription, vous vous engagez à ne pas tenir responsable les photographes, ainsi que les responsables du DAC Reims, et toutes personnes agissant avec leur autorisation en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur, et de densité qui pourrait survenir lors de l'utilisation de photographies ou images.

10. ASSURANCE / RESPONSABILITE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès **d'AXA Assurances** couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne prêtant son concours à l'organisation de la manifestation et désignés à cet effet. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321-4 du code du sport). Tous les participants dégagent les organisateurs de toutes les responsabilités / dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après la course.

11. CONVIVIALITE :

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs pendant la durée des épreuves sur le site d'arrivée, sauf en cas de situation sanitaire (Covid) ne le permettant pas.